

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 66

PRESENTS 50
POUVOIRS Suppléants 6
POUVOIRS Titulaires 10
ABSENTS 26

Vote Pour : 66
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

16 MAI 2023

Date d'Affichage

16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Patrick CAUSSE, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Francis MONSARRAT, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Bernard MIRAMOND à Mireille BRUNWASSER, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Claire FITA à Blaise AZNAR, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Alain GLADE à Michelle LAVIT, Régine MOULIADE à François JONGBLOET, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Christian SERIN à Mathieu BLESS, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean TKACZUK à Guy SANGIOVANNI, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEUX, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Martine CLARAZ ANGOSTO, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Serge GARRIGUES, Christian LONQUEU, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Monserrat REILLES, Didier SALANDIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°121_2023

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Avenant n°4 au marché de réalisation d'une fouille préventive préalable à l'extension du Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) assortie d'une évaluation de la "zone chantier" de Montans

Exposé des motifs

Le marché relatif à la « réalisation d'une fouille préventive préalable à l'extension du Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) assortie d'une évaluation de la "zone chantier" de Montans » a été attribué le 09 mars 2021.

L'avenant n°1 approuvé en Bureau communautaire du 18 octobre 2021, sans incidence financière, a établi que les prestations initialement prévues pour une exécution par le groupement formé entre EVEHA (Mandataire) et Mosaïques Archéologie (Co-traitant), seraient finalement exécutées uniquement par la SAS EVEHA.

L'avenant n°2 approuvé en Bureau communautaire du 22 novembre 2021 porte sur la prise en compte de 10 sépultures supplémentaires au-delà de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1, la prise en compte d'une intervention supplémentaire suite à la découverte d'une statue gauloise ainsi que la suppression de la retenue de garantie.

L'avenant n°3 approuvé en Conseil communautaire du 11 avril 2022 porte sur la prise en compte de la découverte de nouveaux vestiges sur la zone concernée, puisque la DRAC a prescrit des fouilles archéologiques complémentaires,

Il est nécessaire de prolonger la durée du marché au vu du déclenchement de tranches optionnelles lors de la fouille du CCE, et du départ du responsable d'opération. La société EVEHA a demandé à la DRAC une prolongation de la durée de la prestation qui doit se clore à la remise du rapport de fouille. La durée du marché est prolongée ainsi jusqu' au 13 mai 2024 inclus en accord avec la nouvelle date limite de remise du rapport autorisée par la DRAC. Ceci n'engendre aucune incidence financière.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment leur article 6.2.3 construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°4 au marché relatif à la « réalisation d'une fouille préventive préalable à l'extension du Centre de Conservation et d'Etudes (CCE) assortie d'une évaluation de la "zone chantier" de Montans », attribué à SAS EVEHA pour la prolongation de la durée du marché jusqu'au 13/05/2024 inclus,

TITULAIRE DU MARCHE	MONTANT INITIAL DU MARCHE	Avt 1	Avt 2	Avt 3	Avt 4	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
SAS EVEHA	290 918,10 € HT	Sans incidence financière. Annulation du groupement avec Mosaïques Archéologie	39 485,00 € HT	40 308,00 € HT	Sans incidence financière / Prolongation de la durée du marché jusqu'au 13/05/2024 inclus,	27,43	370 711,10 € HT

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 05 JUIN 2023

- publication / mise en ligne

Le 05 JUIN 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 05/06/2023



ID : 081-200066124-20230522-121_2023-DE